



*Projet*

## **Arrêté fédéral sur la participation de la Confédération au financement des mesures de sécurité prises pour les rencontres annuelles du Forum économique mondial 2022 à 2024**

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 167 de la Constitution,<sup>1</sup>  
vu le message du Conseil fédéral du 24 février 2021<sup>2</sup>,  
*arrête:*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit d'engagement de 7,65 millions de francs est accordé pour la participation de la Confédération au financement des mesures de sécurité prises pour l'organisation des rencontres annuelles 2022 à 2024 du Forum économique mondial.

<sup>2</sup> Des engagements peuvent être pris à la charge du crédit d'engagement jusqu'au 31 décembre 2024.

### **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

<sup>1</sup> RS 101  
<sup>2</sup> FF 2021 435

